



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CP.TEIA/2008/4
12 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LES EFFETS TRANSFRONTIÈRES
DES ACCIDENTS INDUSTRIELS**

Cinquième réunion
Genève, 25-27 novembre 2008
Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

**PROGRAMME D'AIDE DESTINÉ AUX PAYS D'EUROPE ORIENTALE,
DU CAUCASE ET D'ASIE CENTRALE AINSI QUE D'EUROPE
DU SUD-EST POUR QU'ILS INTENSIFIENT LEUR ACTION
EN FAVEUR DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION**

Rapport sur l'état d'avancement du programme d'aide

Note du Président de la Conférence des Parties et du Président
du Groupe de travail de l'application

INTRODUCTION

1. Reconnaissant que les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) ainsi que d'Europe du Sud-Est (ESE) rencontraient de nombreuses difficultés pour appliquer la Convention, la Conférence des Parties, à sa troisième réunion (Budapest, 27-30 octobre 2004), a adopté et lancé un programme d'aide destiné à les aider à surmonter ces difficultés, en particulier à prendre les mesures nécessaires dans les principaux domaines d'activité visés par la Convention.
2. À sa quatrième réunion (Rome, 15-17 novembre 2006), la Conférence des Parties a examiné sur la base d'un rapport (ECE/CP.TEIA/2006/3) les résultats obtenus par les pays de l'EOCAC et de l'ESE au cours de la phase préparatoire du programme. Elle a adopté le rapport et engage la phase d'exécution pour les pays qui avaient mené à bien les activités de préparation – c'est-à-dire ayant exécuté des tâches de base (voir par. 5 à 8). En outre, elle a chargé le Bureau et le Groupe de travail de l'application de conserver une approche opérationnelle, d'organiser les

premières activités d'aide (conformément au document ECE/CP.TEIA/2006/4) et d'élaborer parallèlement, pour la phase d'exécution du programme d'aide, un plan d'action qui détermine les activités et fixe les priorités à court et à long terme. De plus, à la lumière des résultats de la phase préparatoire, elle a décidé d'examiner les activités préparatoires d'autres pays et a prié le Bureau et le Groupe de travail de fournir une assistance aux pays n'ayant pas les moyens de les mettre en œuvre.

3. La Conférence des Parties a chargé le Président du Bureau et le Président du Groupe de travail de lui rendre compte, à la cinquième réunion, du résultat des activités menées pendant l'exercice biennal 2007-2008 au titre du programme d'aide (ECE/CP.TEIA/15, par. 57).

4. Le présent document porte sur toutes les activités menées à la fois dans le cadre de la phase préparatoire et de la phase d'exécution du programme d'aide pendant l'exercice biennal 2007-2008, et en particulier sur les progrès accomplis. Il ne contient pas d'informations détaillées sur les décisions prises par le Bureau conformément à son mandat, lesquelles figurent dans le rapport du Bureau sur les activités entreprises au titre de la Convention (ECE/CP.TEIA/2008/1).

I. RAPPEL¹

5. Le programme d'aide a été adopté et lancé en faveur des 20² pays suivants de l'EOCAC et de l'ESE: Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine, de la région de l'EOCAC, et Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Roumanie et Serbie, de la région de l'ESE.

6. Tous ces pays, à l'exception de l'Albanie et du Turkménistan, ont participé à la réunion d'engagement de haut niveau (Genève, 14 et 15 décembre 2005) et, en adoptant la déclaration d'engagement, adhéré au programme d'aide.

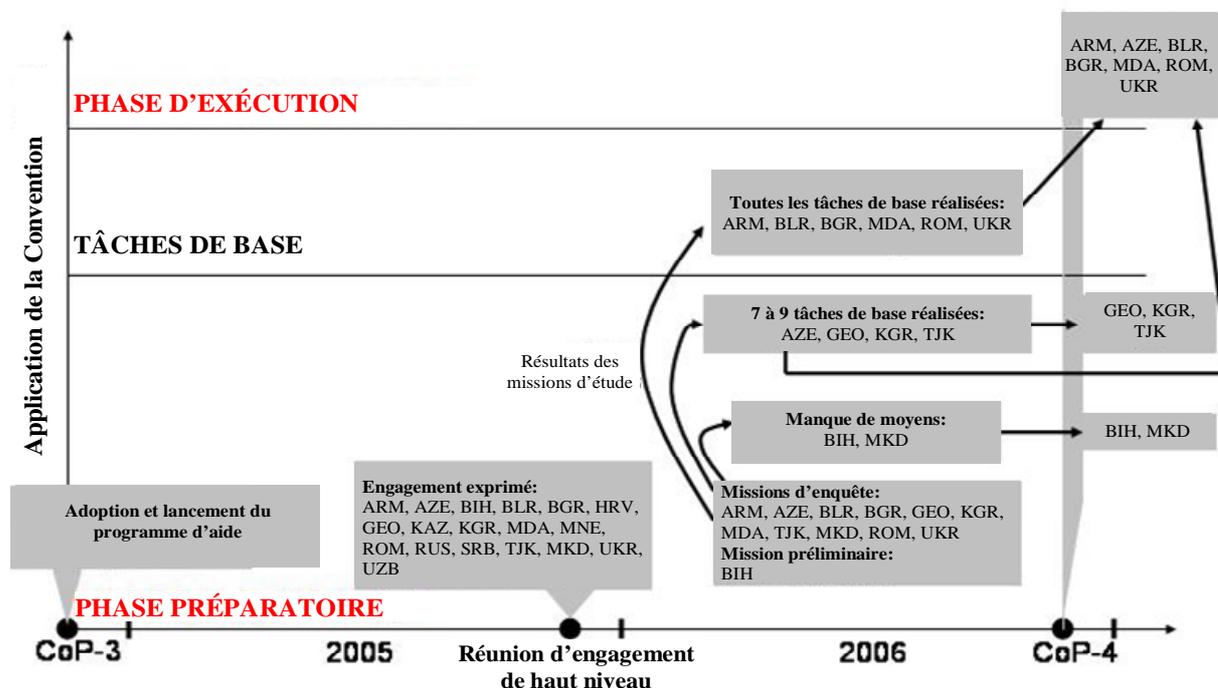
7. Onze pays – Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Kirghizistan, République de Moldova, Roumanie, Tadjikistan et Ukraine – ont organisé et accueilli des missions d'études avant le mois de novembre 2006 et montré aux équipes de visite les mesures qu'ils avaient prises pour exécuter les tâches de base. La Bosnie-Herzégovine a accueilli pendant cette période une mission préliminaire.

8. Les rapports sur les missions ont été examinés à la quatrième réunion de la Conférence des Parties. En conclusion, il a été décidé: a) d'inviter la Géorgie, le Kirghizistan et le Tadjikistan à achever les tâches fondamentales encore à accomplir et à en rendre compte au Bureau; b) de fournir à la Bosnie-Herzégovine et à l'ex-République yougoslave de Macédoine des conseils sur l'exécution des tâches fondamentales; et c) d'admettre tous les pays ayant accueilli une mission d'étude à participer à la phase d'exécution du programme d'aide, au titre duquel ils recevraient une aide correspondant à leurs besoins.

¹ Cette partie est un bref résumé du rapport sur la phase préparatoire du programme d'aide (ECE/CP.TEIA/2006/3).

² Avant la séparation de la Serbie et du Monténégro, le programme d'aide concernait 19 pays.

Figure 1. Pays de l'EOCAC et de l'ESE bénéficiaires du programme d'aide entre la troisième et la quatrième réunion de la Conférence des Parties



I

II. PHASE PRÉPARATOIRE AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2007-2008

9. Les activités réalisées au titre de la phase préparatoire pendant l'exercice biennal 2007-2008 ont principalement porté sur: a) l'organisation des missions d'études restant à effectuer; b) la fourniture de conseils sur l'exécution des tâches de base; et c) l'examen des rapports sur l'achèvement des tâches de base.

A. Missions d'études

10. En 2007-2008, quatre missions d'études ont été organisées en Croatie, au Kazakhstan, en Ouzbékistan et en Serbie. Les dates exactes et la composition des équipes de ces missions sont indiquées dans le tableau 1 ci-dessous. Les missions reposaient sur le même principe qu'en 2006 (voir ECE/CP.TEIA/2006/3, par. 12 à 16).

11. Pendant la période 2007-2008, l'Albanie s'est également déclarée intéressée à participer au programme d'aide et à accueillir une mission d'étude, laquelle pourra être organisée lorsque le pays aura informé le secrétariat qu'il est prêt, c'est-à-dire qu'il pense avoir accompli les tâches de base.

Tableau 1. Missions, dates et équipes

Pays visité/ rapport de mission	Date	Chef d'équipe	Membres de l'équipe
Kazakhstan ECE/CP.TEIA/AP.12	17-20 avril 2007	M. Ernst Berger (Suisse)	M. Jan Roed (Norvège) M. Viktor Novikov (PNUE) ³
Serbie ECE/CP.TEIA/AP.13	11-14 juin 2007	M. Cornelius van Kuijen (Pays-Bas)	M. Giorgio Mattiello (Italie) M ^{me} Jasmina Bogdanovic (PNUE)
Ouzbékistan ECE/CP.TEIA/AP.14	9-12 juillet 2007	M. Bruno Frattini (Italie)	M. Massimo Cozzone (Italie) M. Viktor Novikov (PNUE)
Croatie ECE/CP.TEIA/AP.15	20-22 août 2007	M. Ludwig Dinkloh (Allemagne)	M. Tomas Trcka (Slovaquie) M ^{me} Jasmina Bogdanovic (PNUE)

12. Les conclusions des missions d'études, telles qu'elles figurent dans les rapports, ont montré que trois pays (Croatie, Kazakhstan et Serbie) avaient mené à bien toutes les tâches de base, mais que l'Ouzbékistan n'avait pas désigné d'autorité responsable de la notification des activités dangereuses aux pays voisins ni mis en place le Système CEE de notification des accidents industriels au niveau national.

13. Les rapports et recommandations des missions ont été examinés lors des réunions du Bureau, qui a décidé d'inviter la Croatie, le Kazakhstan et la Serbie à participer à la phase d'exécution du programme d'aide et a demandé à l'Ouzbékistan d'achever la mise en œuvre des tâches de base.

14. En ce qui concerne les besoins d'assistance recensés pendant les quatre missions, les rapports ont montré que des besoins se faisaient sentir dans la plupart des domaines couverts par la Convention et que bon nombre de ces besoins étaient communs aux divers pays. Cette constatation corrobore les conclusions des missions précédentes. Les besoins d'assistance les plus souvent exprimés concernent les domaines suivants:

- a) Identification des activités dangereuses;
- b) Mesures préventives, en particulier informations sur les bonnes pratiques relatives à la gestion des risques et à des activités dangereuses;
- c) Formation et éducation des inspecteurs, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la qualité des rapports de sécurité, l'amélioration de la coopération internationale et la promotion des activités de renforcement des capacités aux fins de l'élaboration et de l'application de mesures préventives;
- d) Évaluation des cadres juridiques et institutionnels;
- e) Renforcement des mesures de préparation, en particulier stages de formation ou projets sur la planification d'urgence.

³ Programme des Nations Unies pour l'environnement.

B. Conseils pour l'exécution des tâches de base

15. Le Bureau et le Groupe de travail de l'application sont convenus que le meilleur moyen de donner à la Bosnie-Herzégovine et à l'ex-République yougoslave de Macédoine des orientations sur la réalisation des tâches de base serait d'organiser des missions au cours desquelles l'équipe:

a) Sensibiliserait les autorités au but et aux dispositions de la Convention et veillerait à ce qu'il y ait une même compréhension des tâches de base;

b) Apporterait aux autorités l'aide dont elles ont besoin pour élaborer un plan d'action, assorti d'un calendrier.

16. Les équipes devaient être composées de quatre experts possédant une expérience pratique de l'application des différentes dispositions de la Convention et rencontrer toutes les autorités responsables de la prévention et des mesures de préparation et de réaction en matière d'accidents industriels.

17. La Bosnie-Herzégovine et l'ex-République yougoslave de Macédoine ont été invitées à accueillir ces missions par une lettre datée du 9 juillet 2007. Le Monténégro a également été informé qu'il pouvait recevoir une mission.

18. L'ex-République yougoslave de Macédoine a donné son accord, tandis que les deux autres pays ont fait savoir que leurs structures institutionnelles ne leur permettaient pas d'accueillir une telle mission.

19. La mission de sensibilisation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine a eu lieu les 26 et 27 novembre 2007 à Skopje, au Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Des représentants du Ministère, du Centre pour la gestion des crises et de la Direction de la protection et des opérations de secours ont participé aux réunions. La composition de l'équipe est donnée dans le tableau 2 ci-dessous. Les renseignements concernant la mission figurent dans un compte rendu succinct.

Tableau 2. Date de la mission de sensibilisation et composition de l'équipe

Pays	Date	Chef d'équipe	Membres de l'équipe
ex-République yougoslave de Macédoine	26 et 27 novembre 2007	M. Lajos Katai-Urban (Hongrie)	M ^{me} Jasmina Karba (Slovénie) M. Giorgio Mattiello (Italie) M ^{me} Virginia Fusé (secrétariat)

20. La mission a été fructueuse en ce qu'elle a permis aux autorités de mieux comprendre les principales dispositions de la Convention et la manière de les mettre en œuvre. Elle a débouché sur un accord entre les différentes autorités, portant sur: a) la création d'un groupe de travail dont les membres élaboreront un plan d'action recensant les lacunes du pays dans le domaine de la sécurité et les mesures à prendre pour les combler selon un calendrier indicatif; et b) l'application ultérieure du plan d'action. Les travaux du Groupe de travail, avec la participation de toutes les autorités, devraient conduire à un partage rationnel des responsabilités.

21. L'ex-République yougoslave de Macédoine a soumis son plan d'action au Bureau par l'intermédiaire du secrétariat le 7 mars 2008. Le Bureau s'est félicité de l'élaboration du plan d'action. Il a invité le pays à présenter le plan et les progrès réalisés dans sa mise en œuvre à la cinquième réunion de la Conférence des Parties.

C. Achèvement des tâches de base

22. Le Bureau a accepté le rapport présenté par la Géorgie sur l'achèvement des tâches de base et a invité ce pays à amorcer la phase d'exécution du programme d'aide. Le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan ont été invités à fournir des renseignements complémentaires.

D. Résultats de la phase préparatoire

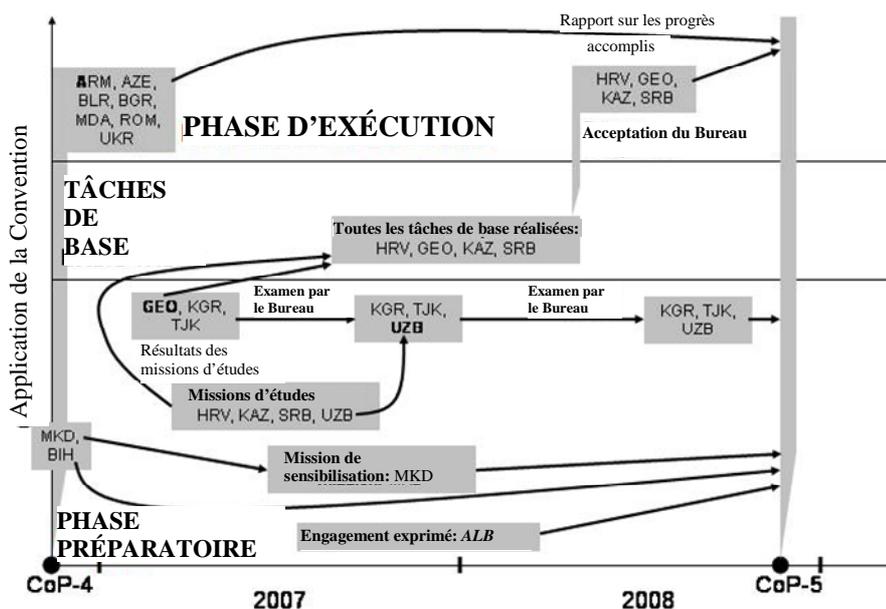
23. À l'issue des activités menées pendant l'exercice biennal 2007-2008, quatre pays (la Croatie, la Géorgie, le Kazakhstan et la Serbie) ont été invités à s'associer à la phase d'exécution du programme d'aide.

24. Trois pays (le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan) doivent encore présenter un rapport sur l'achèvement des tâches de base avant de pouvoir être invités à entrer dans la phase d'exécution.

25. L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro devraient faire savoir au secrétariat s'ils sont prêts à organiser des missions d'études ou de sensibilisation.

26. Le Turkménistan a toujours la possibilité d'adhérer à la phase préparatoire du programme d'aide en manifestant son intérêt à appliquer la Convention. Une telle démarche serait bienvenue.

Figure 2. Pays de l'EOCAC et de l'ESE bénéficiaires du programme d'aide entre la quatrième et la cinquième réunion de la Conférence des Parties



III. PHASE D'EXÉCUTION AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2007-2008

27. Les actions menées dans le cadre de la phase d'exécution ont essentiellement porté sur:

- a) l'organisation des premières activités de renforcement des capacités adaptées aux besoins; et
- b) l'élaboration d'un plan d'action qui constitue une approche stratégique de la phase d'exécution.

A. Activités de renforcement des capacités adaptées aux besoins

28. Les représentants des pays de l'EOCAC et de l'ESE admis à participer à la phase d'exécution ont fait part de leurs besoins les plus urgents au Bureau et au Groupe de travail de l'application lors de la réunion conjointe tenue en février 2007 à Genève. Les présentations ont fait l'objet d'une discussion et d'une analyse approfondies avec la participation active des représentants des pays concernés. En conclusion, il a été décidé de proposer: a) un renforcement des cadres juridiques et institutionnels; b) un renforcement des mesures de sécurité dans les établissements industriels en République de Moldova et dans les pays voisins; et c) un stage de formation sur l'identification des activités dangereuses, devant être organisé après l'entrée en vigueur de l'annexe I modifiée de la Convention⁴. Le secrétariat a été chargé de définir les grandes lignes de ces activités, étant entendu que les pays participants devront prendre part aux analyses et discussions et pourront tirer des enseignements de leurs situations mutuelles. Lors du stage de formation, les experts extérieurs joueront le rôle de facilitateurs. Il a en outre été convenu de concevoir les activités de telle manière que, au-delà de la réunion, elles puissent amorcer une action durable de la part des pays participants et un processus de suivi des résultats obtenus.

1. Renforcement des cadres juridiques et institutionnels pour la mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que d'Europe du Sud-Est

29. Cette activité avait pour objet d'aider et former les représentants des pays de l'EOCAC et de l'ESE dans les domaines suivants: a) examen des cadres juridiques et institutionnels nationaux pour l'application de la Convention; b) analyse des lacunes et des faiblesses de ces cadres pouvant faire obstacle à l'application de la Convention; et c) élaboration de plans d'action pour éliminer ces lacunes et faiblesses.

30. L'activité a eu lieu du 5 au 7 décembre 2007 à Kiev, à l'invitation du Ministère ukrainien de la protection de l'environnement. Des représentants des pays suivants y ont participé: Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Géorgie, République de Moldova, Roumanie, Serbie et Ukraine. Des experts venant d'Allemagne, de Hongrie, d'Italie, de Slovaquie, de Suède et de Suisse ainsi que du PNUE y ont apporté leur concours. Le rapport sur cette activité a été publié sous la cote ECE/CP.TEIA/SEM.4/2008/1.

31. L'activité de renforcement des capacités a été un succès car elle a permis de rassembler des représentants de différentes autorités nationales, leur a donné l'occasion de travailler ensemble et de comparer leurs propres expériences, d'analyser conjointement la législation et les structures institutionnelles de leurs pays et de chercher à remédier à leurs insuffisances. Elle a également

⁴ La nouvelle annexe I est entrée en vigueur en mars 2008.

permis aux participants de se familiariser avec les expériences d'autres pays de l'EOCAC et de l'ESE, les analyses et les discussions se déroulant en groupes dont la composition variait selon les domaines d'activité. En travaillant avec leurs homologues des pays voisins, les participants ont pu établir des contacts importants en vue de l'instauration d'une coopération transfrontière.

32. L'activité a aidé les participants à mieux comprendre les tâches qui leur incombaient au titre de la Convention et ce dont ils avaient besoin pour s'acquitter de ces tâches, notamment grâce à l'analyse séparée des domaines relevant de la Convention, ce qui a permis d'identifier les lacunes des cadres législatifs et institutionnels et de préparer les plans d'action prévoyant des mesures pour y remédier. Il a également été décidé de déterminer les mesures dont l'application nécessite une assistance extérieure et le type d'assistance qui devrait être apporté.

33. Après l'atelier qui a eu lieu à Kiev, les pays participants ont continué de travailler à l'élaboration de plans d'action et nombreux sont ceux qui en avaient adressé une première version au secrétariat à la fin du printemps 2008. Ces plans ont été examinés par le Bureau et le Groupe de travail de l'application avec l'assistance du secrétariat. Des observations ont été adressées à certains pays, notamment pour leur demander de préciser les mesures qu'ils avaient l'intention de prendre. Le Bureau a également décidé que deux des plans d'action, ainsi que les actions entreprises à ce jour, devraient être présentés à la cinquième réunion de la Conférence des Parties.

34. Les premières versions des plans d'action avaient déjà identifié certaines lacunes et l'assistance nécessaire afin de trouver les solutions appropriées pour y remédier, telles que:

a) La recherche de bonnes pratiques en ce qui concerne l'organisation de la structure administrative responsable de l'identification des activités dangereuses – sujet qui a été immédiatement intégré dans le stage de formation sur l'identification des activités dangereuses;

b) Les bonnes pratiques relatives aux mécanismes ou procédures pour les situations d'urgence – ce sujet figure dans le projet d'aide déjà approuvé par le Bureau et en cours de préparation sous la direction de l'Italie;

c) Les bonnes pratiques concernant la conception d'une approche intégrée pour la prévention des risques majeurs – sujet qui figure déjà dans le projet en préparation sous la direction de la République tchèque.

35. Les plans d'action mentionnaient également les mesures qui pourraient être prises sans aide extérieure, le plus souvent liées à des accords bilatéraux conclus entre pays voisins.

36. On s'attend à ce que les versions ultérieures des plans d'action portent sur le suivi des mesures déjà prises, mettent en évidence de nouvelles lacunes et conduisent à une augmentation des activités menées au titre du programme d'aide.

2. Atelier sur le renforcement des mesures de sécurité dans le cadre des activités dangereuses

37. L'atelier avait pour objectif d'examiner la législation, les normes et les méthodes dont ont besoin les autorités nationales pour garantir des conditions de sécurité adéquates dans le cadre d'activités dangereuses, y compris la base juridique sur laquelle elles se fondent pour octroyer les autorisations et permis ainsi que pour vérifier la documentation relative à la sécurité et mener

à bien les inspections. Il avait également pour objet de promouvoir la coopération et l'application de normes communes en matière de sécurité en République de Moldova et dans les pays voisins, à savoir la Roumanie et l'Ukraine. Le rapport sur cet atelier fait l'objet du document ECE/CP.TEIA/SEM.5/2008/1.

38. L'atelier s'est tenu les 13 et 14 décembre 2007 à Vadul-lui-Voda (République de Moldova). Il a rassemblé des représentants de différentes autorités de la République de Moldova, de Roumanie et d'Ukraine et a bénéficié du concours d'experts d'Italie et de la République tchèque.

39. L'atelier a été constructif dans la mesure où il a fourni aux participants un cadre propice à une discussion approfondie sur la sécurité, leur permettant d'échanger des informations sur les bonnes pratiques et les approches structurelles. Les participants ont notamment examiné les questions suivantes: a) quel devrait être le contenu d'une législation sur la sécurité des activités dangereuses? b) quel modèle de structure administrative pourrait être chargé d'assurer la sécurité? et c) quelle culture de la sécurité faudrait-il établir?

40. L'atelier a amené les pays participants à poursuivre leur analyse des points faibles de leur législation et de leurs structures administratives, qui doivent être éliminés pour pouvoir assurer la prévention des risques majeurs. Il les a également incités à s'intéresser davantage aux principes d'une approche intégrée dans l'administration (dont il est également question dans les plans d'action mentionnés plus haut). C'est pour cette raison que l'organisation d'un stage de formation sur une approche intégrée de la prévention des risques majeurs est actuellement à l'étude sous la direction de la République tchèque.

3. Stage de formation sur l'identification des activités dangereuses au sens de l'annexe I de la Convention

41. Ce stage de formation a pour but de consolider les connaissances des experts des pays de l'EOCAC et de l'ESE au sujet de l'identification des activités dangereuses, et de favoriser un échange de bonnes pratiques pour ce qui est de la collecte, du traitement et de la conservation des informations relatives aux activités dangereuses.

42. Le stage de formation a été fixé aux 21 et 22 octobre 2008 à Minsk, à l'invitation du Ministère bélarussien des situations d'urgence⁵. Des représentants des pays suivants ont été invités à y participer: Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Croatie, Géorgie, Kazakhstan, République de Moldova, Serbie et Ukraine. Ils bénéficieront du concours d'experts de Bulgarie, d'Italie, des Pays-Bas, de Slovaquie et de Suisse.

43. La première partie du stage de formation sera consacrée à la présentation, puis à l'analyse des approches qui, dans les pays occidentaux, ont fait leurs preuves en ce qui concerne la collecte, le traitement, la conservation et la tenue à jour des informations relatives aux activités dangereuses. La seconde partie sera consacrée à des exercices pratiques sur le traitement et l'analyse des données relatives aux installations industrielles.

⁵ Au moment où ce document est rédigé, le stage de formation sur l'identification des activités dangereuses n'a pas encore eu lieu.

44. Pour préparer le stage de formation et recueillir des données qui seront soumises à analyse, il a été demandé à des experts des pays participants de remplir des questionnaires sur les activités dangereuses existant dans leur pays. Ces questionnaires offriront la matière des études de cas présentées pendant la session pratique.

45. Les pays participants devraient tirer parti des résultats du stage de formation pour mettre au point ou améliorer leurs systèmes d'identification des activités dangereuses, y compris les mécanismes de collecte, traitement, conservation et tenue à jour des informations. Ils devraient également être amenés à revoir et, si nécessaire, corriger leurs listes actuelles d'activités dangereuses et à mettre en place des formations à l'échelon national.

B. Approche stratégique de la phase d'exécution

46. Le Bureau et le Groupe de travail ont créé une équipe spéciale chargée de concevoir un plan d'action qui représenterait une approche stratégique de la phase d'exécution du programme d'aide. Des experts de Bulgarie, d'Italie, de Lituanie et des Pays-Bas et, ultérieurement, de la Commission européenne et de Suisse, ont pris part à l'équipe spéciale.

47. L'équipe spéciale a tenu deux réunions. La première, organisée au mois d'avril 2007 à Genève, a consisté essentiellement en un échange d'idées sur la meilleure façon de traiter la question. Après cette réunion, un premier projet a été élaboré, soumis au Bureau pour observation et examiné lors de la réunion conjointe du Bureau et du Groupe de travail tenue en octobre 2007. La deuxième réunion a eu lieu en janvier 2008 à La Haye, au Ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement des Pays-Bas, et a été consacrée à un examen des observations reçues et à la préparation d'une nouvelle version du projet. Après la réunion tenue à La Haye, l'équipe spéciale a poursuivi ses travaux par courrier électronique et par téléphone.

48. La version définitive de l'approche stratégique a été accueillie avec satisfaction par le Bureau et le Groupe de travail, en particulier parce que, grâce à une approche cyclique, elle introduit une dimension durable dans l'application de la Convention et qu'elle offre des mécanismes rationnels d'une part aux pays de l'EOCAC et de l'ESE pour mieux appliquer la Convention et d'autre part au Bureau et au Groupe de travail pour aider ces pays. Il a été décidé de soumettre le document pour adoption à la Conférence des Parties à sa cinquième réunion. L'approche stratégique est présentée dans le document ECE/CP.TEIA/2008/5.

C. Résultats de la phase d'exécution

49. Lorsque s'est tenue la cinquième réunion de la Conférence des Parties, trois activités d'aide avaient été organisées et deux étaient en préparation.

50. Les activités organisées ont été suivies par des pays qui, au moment où se sont tenues les sessions de formation ou les ateliers, étaient admis à entrer dans la phase d'exécution.

51. Chacune des activités répondait aux besoins spécifiques exprimés par les pays participants.

52. Comme on l'a dit, les activités organisées ont favorisé l'engagement de processus destinés à renforcer l'application de la Convention. Pour que l'élan donné ne retombe pas, les travaux doivent se poursuivre.

53. Certains pays qui avaient accueilli des missions d'études, mais n'avaient pas encore achevé la phase préparatoire, n'ont pas pu participer aux activités de la phase d'exécution, quand bien même ces activités répondaient à certains de leurs besoins. Il convient cependant de noter que, lorsque ces pays accéderont à la phase d'exécution, des activités analogues à celles déjà organisées pourront leur être proposées – ainsi qu'aux pays qui ont déjà pris part à celles-ci – en vue du renforcement de leurs capacités.

54. Grâce à l'approche stratégique, les pays de l'EOCAC et de l'ESE devraient pouvoir intensifier et mieux structurer leurs activités au titre de la phase d'exécution du programme d'aide.

IV. RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME D'AIDE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2007-2008

55. La mise en œuvre de la phase préparatoire comme de la phase d'exécution a exigé des ressources humaines et financières.

56. Ces ressources ont été fournies par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, les contributions financières extrabudgétaires de pays d'Europe centrale et occidentale au Fonds d'affectation spéciale de la Convention et des contributions en nature. Ces dernières ont essentiellement émané de pays qui ont proposé des experts pour les différentes activités d'aide ou participer aux missions d'études ou de sensibilisation.

A. Contributions financières et en nature pour l'exercice biennal 2007-2008

57. Les contributions financières et en nature ont été fournies par plusieurs pays d'Europe centrale et occidentale pour 2007-2008. Des indications détaillées figurent dans le tableau 3.

**Tableau 3. Contributions financières extrabudgétaires
et contributions en nature en 2007-2008**

Pays donateur	Contributions financières (en dollars É.-U., arrondi)	Contributions en nature
Italie	206 000	Services d'experts et frais de voyage pour: a) les missions d'études en Ouzbékistan et en Serbie; b) la mission de sensibilisation en ex-République yougoslave de Macédoine; c) l'activité de renforcement des capacités à Kiev (deux experts); d) le stage de formation à Minsk; e) les services d'experts pour l'atelier à Vadul-lui-Voda; f) la contribution à l'équipe spéciale sur l'approche stratégique (pour couvrir les frais de voyage de deux experts aux réunions de l'équipe spéciale à Genève et La Haye)
Suisse	107 000	Services d'experts et frais de voyage pour: a) l'activité de renforcement des capacités à Kiev; b) le stage de formation à Minsk; c) la contribution à l'équipe spéciale sur l'approche stratégique avec un expert; et d) les services d'experts et les frais de voyage des experts du PNUE pour les missions d'études en Croatie, au Kazakhstan, en Ouzbékistan et en Serbie

Pays donateur	Contributions financières (en dollars É.-U., arrondi)	Contributions en nature
République tchèque	33 900 ⁶	Prise en charge partielle des services d'experts pour l'atelier à Vadul-lui-Voda
Norvège	28 000	Services d'experts et frais de voyage pour la mission d'études au Kazakhstan
Allemagne	13 000	Services d'experts et frais de voyage pour l'activité de renforcement des capacités à Kiev
Slovénie	6 800	Services d'experts et frais de voyage pour la mission de sensibilisation en ex-République yougoslave de Macédoine
Slovaquie	–	Services d'experts et frais de voyage pour: a) la mission d'études en Croatie; b) l'activité de renforcement des capacités à Kiev; et c) le stage de formation à Minsk
Hongrie	–	Services d'experts et frais de voyage pour l'activité de renforcement des capacités à Kiev. Services d'experts pour la mission de sensibilisation en ex-République yougoslave de Macédoine
Pays-Bas	–	Services d'experts et frais de voyage pour le stage de formation à Minsk (trois experts), accueil de la réunion de l'équipe spéciale sur l'approche stratégique; contribution à l'équipe spéciale sur l'approche stratégique avec un expert (prise en charge des frais de voyage pour la réunion de l'équipe spéciale à Genève)
Bulgarie	–	Services d'experts et frais de voyage pour le stage de formation à Minsk; contribution à l'équipe spéciale sur l'approche stratégique avec un expert (prise en charge des frais de voyage pour la réunion de l'équipe spéciale à Genève)
Suède	–	Services d'experts et frais de voyage pour l'activité de renforcement des capacités à Kiev
Ukraine	–	Organisation de l'activité de renforcement des capacités à Kiev (aide financière pour la réunion)
République de Moldova	–	Organisation de l'atelier tenu à Vadul-lui-Voda (aide financière pour la réunion)
Bélarus	–	Organisation du stage de formation à Minsk (aide financière pour la réunion)
Commission européenne	–	Contribution à l'équipe spéciale sur l'approche stratégique avec un expert (prise en charge des frais de voyage pour la réunion de l'équipe spéciale à La Haye)
PNUE	–	Services d'experts pour l'activité de renforcement des capacités à Kiev

⁶ Fonds fournis à la fin de l'année 2006 et affectés à l'assistance à la République de Moldova dans le cadre du programme d'aide.

**B. Coûts de la gestion du programme d'aide au cours
de l'exercice biennal 2007-2008**

58. Les coûts de gestion de la phase préparatoire au cours de l'exercice biennal 2007-2008 couvrent l'organisation des missions d'études et de sensibilisation ainsi que les dépenses d'appui au programme. Le coût des missions est indiqué au tableau 4. Les montants au titre des contributions en nature ne représentent qu'une estimation des dépenses qui avaient été encourues sans ces contributions.

**Tableau 4. Coût des missions d'études et de sensibilisation
(en dollars É.-U.)^{7, 8}**

Pays	Coût estimé total des missions d'études	Partie financée par le Fonds d'affectation spéciale	Valeur estimée des contributions en nature
Kazakhstan	14 500	4 200	10 200
Serbie	9 500	4 000	5 500
Ouzbékistan	14 500	5 000	9 500
Croatie	9 500	4 000	5 500
ex-République yougoslave de Macédoine (mission de sensibilisation)	12 000	3 300	8 400
	60 000	20 500	39 100

59. Les coûts de la phase d'exécution en 2007-2008 couvrent l'organisation des activités d'assistance, notamment: a) les services pour les réunions (salles de réunion, interprétation, etc.); b) l'aide financière aux participants des pays de l'EOCAC et de l'ESE; et c) les prestations et les frais de voyage des experts (s'ils n'étaient pas compris dans les contributions en nature). Des ressources ont également été utilisées pour l'élaboration de l'approche stratégique; elles ont cependant consisté pour l'essentiel en contributions en nature. Les chiffres détaillés figurent dans le tableau ci-dessous.

⁷ Le Bureau a décidé d'évaluer comme suit le coût des services d'experts: 2 400 dollars É.-U. pour les pays d'Asie centrale, 2 200 dollars É.-U. pour les pays du Caucase et 2 000 dollars É.-U. pour les autres pays de l'EOCAC et de l'ESE s'agissant des chefs d'équipe, et 75 % de ces montants pour les membres de l'équipe.

⁸ Les montants sont arrondis.

Tableau 5. Coût des activités d'aide organisées (en dollars É.-U.)

Activité	Coûts d'organisation	Appui aux participants, frais de voyage du secrétariat et des experts	Total
Activité de renforcement des capacités à Kiev, 5-7 décembre 2007	19 200	33 000	52 200
Atelier à Vadul-lui-Voda, 13 et 14 décembre 2007	14 000	7 200	21 200
Stage de formation à l'identification des activités dangereuses, au sens de l'annexe 1 de la Convention ⁹	14 700	25 000	39 700
Réunions de l'équipe spéciale sur l'approche stratégique	–	1 400	1 400
	47 900	66 600	114 500

60. Les coûts de la gestion du programme ont été imputés sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Les dépenses d'appui au programme de janvier 2007 à août 2008 (180 000 dollars É.-U. environ) ont été couvertes par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention.

⁹ Ces montants ne représentent qu'une estimation vu que les coûts réels ne seront connus qu'après la tenue du stage de formation.